

DEC150300DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie Roch, responsable du service des ressources humaines à temps partagé, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse David, déléguée régionale de la délégation Bretagne - Pays de la Loire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC131272 DAJ du 19 avril 2013 nommant Mme Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC150299DR17 du 22 janvier 2015 nommant Mme Valérie Roch, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines à temps partagé ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire, délégation est donnée à Mme Valérie Roch, responsable du service des ressources humaines à temps partagé, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire¹.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 janvier 2015

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire